



13 AVR. 2016

## *Avis aux exportateurs au sujet de la Short Supply*

Le Ministère délégué auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique chargé du Commerce Extérieur informe les exportateurs marocains sur le marché des Etats-Unis d'Amérique et en particulier ceux du secteur textile, que suite à l'expiration du TPL (Tariff Preference Level) le 31 décembre 2015, une procédure dite « Short Supply » a été mise en place dans la perspective de renforcer les exportations marocaines vers le marché des Etats Unis.

La Short Supply est une clause dans le chapitre 4 (article 4.3) de l'Accord de libre-échange Maroc-Etats-Unis, qui permet aux opérateurs marocains d'importer des intrants en provenance de pays tiers, à condition de prouver qu'ils sont en pénurie au Maroc et aux USA et de soumettre une requête formelle à ce sujet.

Les opérateurs économiques marocains intéressés par ledit marché et qui souhaitent formuler des requêtes de Short Supply pour des intrants spécifiques peuvent s'adresser au Ministère délégué du Commerce Extérieur ou à l'AMITH (pour le secteur textile), pour les accompagner dans ce processus et leur fournir toute l'assistance et les renseignements nécessaires pour l'instruction de leurs demandes.

